

NOTE DE SERVICE

N° NDS-24-PF-267

Diffusion interne : P - fonctionnaires en service, agents non titulaires, ouvriers forestiers

le 12 février 2024

Diffusion externe : Aucune diffusion externe

Service rédacteur : DRH-DDPG

Direction générale

2 bis av. du Général Leclerc

94704 Maisons-Alfort Cedex

Objet :

Calendrier et modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques ainsi que le calendrier et les modalités de la préparation à ce concours interne 2024

Mots clés : Concours interne, personnel, catégorie A, catégorie B,

Processus principal : Gérer les ressources humaines (GRH)

Processus associés : Sans objet

Date d'application : 19/02/2024

Texte(s) de référence :

- Code général de la fonction publique
- Décret n° 2003-552 du 24 juin 2003 relatif au statut particulier du corps des cadres techniques de l'Office national des forêts
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
- Arrêté du 21 octobre 2009 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement des cadres techniques de l'Office national des forêts
- Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique

Résumé :

La présente note précise les modalités de participation, la nature et le programme des épreuves, le calendrier ainsi que le dispositif de préparation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques (CATE) organisé par l'Office national des forêts au titre de l'année 2024.

1) Les inscriptions :

L'inscription au concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques (CATE) et l'inscription à la préparation doivent être réalisées en deux temps comme suit et aux dates fixées dans les calendriers joints en annexe 3 :

- L'inscription au concours interne est réalisée via le site Intraforêt de l'Office national des forêts
https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo

ou via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

A noter : elle ne vaut pas inscription à la préparation au concours interne.

- L'inscription à la préparation au concours interne est réalisée **uniquement** en remplissant **l'annexe 2** jointe à la présente cette note.

A noter : vous devez impérativement vous inscrire à toutes les préparations (rédaction du dossier RAEP et préparation à l'épreuve orale) dans un même temps sans attendre les résultats de l'admissibilité.

2) Contestation des conditions de participation :

En cas de contestation sur les conditions générales de participation, seule la réglementation fait foi. Les références réglementaires sont citées dans cette note. Le statut particulier du corps des cadres techniques et l'arrêté fixant les modalités du concours interne sont consultables sur Intraforêt – Rubrique « concours ».

<https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire>

3) Liens indispensables :

Vous trouverez ci-dessous les liens pour vous inscrire, consulter votre dossier et les résultats :

Les liens pour s'inscrire à un examen professionnel ou concours interne organisé par l'ONF sont les suivants :

https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo

ou

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

Le lien pour consulter son dossier est le suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

Le lien pour consulter les listes des résultats est le suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canres&URL=canres>

Le Directeur des ressources humaines,



Bertrand MULLARTZ

TABLE DES MATIERES

Modalités générales applicables aux concours interne et examens professionnels.....	4
Modalités d'inscription au concours interne CATE	6
Préparation au concours interne CATE.....	8
Conditions de participation au concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques.....	10
Annexe 1 : Certificat médical justifiant d'aménagements particuliers pour un concours ou un examen de la fonction publique	13
Annexe 2 : Fiche d'inscription à la préparation du concours interne CATE	14
Annexe 3 : Calendriers des inscriptions au concours interne CATE et à la préparation.....	15

Modalités d'inscription au concours interne CATE

I. L'inscription en ligne

L'inscription aux concours interne et aux examens professionnels organisés par l'Office national des forêts s'effectue via l'un des liens suivants :

https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo

OU

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

L'inscription au concours interne et aux examens professionnels n'est validée que si le candidat a terminé toute la procédure d'inscription et a signé le dossier de candidature. A défaut, l'inscription n'est pas valable.

II. Comment s'inscrire en ligne

Cette procédure peut prendre quelques minutes, n'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire.

a. Considérations techniques

L'inscription nécessite que votre ordinateur autorise l'ouverture des fenêtres "pop-up". A défaut, désactivez le blocage de ces dernières.

Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée qu'auprès de votre service informatique.

b. Consignes relatives à l'inscription

Les différentes étapes pour procéder à l'inscription sont les suivantes :

- Prenez connaissance attentivement des consignes données, cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis »,
- Veuillez renseigner soigneusement tous les champs du formulaire,
- Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription »,
- Vérifiez les données de votre dossier de candidature,
- Cliquez sur « Je valide et j'imprime ma demande d'inscription »,
- Signez votre dossier de candidature en maintenant le bouton gauche de la souris enfoncé, vous avez la possibilité d'effacer et recommencer la manipulation si besoin en cliquant sur « Effacement »,
- Une fois votre signature effectuée, cliquez sur « Validation »,
- Après validation de votre signature, cliquez sur « Ok »,
- Patientez pendant la création de votre dossier d'inscription au format PDF,
- Si vous êtes reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et que vous souhaitez bénéficier d'un aménagement spécial des épreuves prévu par la

réglementation, vous pouvez fournir vos justificatifs à ce stade soit ultérieurement et avant le 18 août 2023, via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

- Imprimez ou enregistrez le dossier d'inscription accompagné des différents documents sur votre disque dur pour l'imprimer plus tard si vous souhaitez le conserver, en cliquant sur « Visualisation / Impression du dossier d'inscription »,
- A ce stade, vous pouvez d'ores et déjà, noter vos numéros de candidature et de certificat, qui s'affiche sur la fenêtre pop-up, avant de cliquer sur « OK » et d'accéder à votre dossier d'inscription,
- Une fois la procédure terminée, vous recevrez, à l'adresse mail saisie lors de votre inscription, un courriel de « concours-ONF@escort.fr » ayant pour objet « **DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURS No 2024-ConcoursXXX-1-n°dossier** », vous précisant votre numéro d'inscription et votre numéro de certificat. Ces identifiants vous permettront d'accéder ultérieurement à votre dossier. Seule la bonne réception de ce mail indique la fin de la procédure de la saisie de l'inscription en ligne.
Si vous ne recevez pas ce mail, il convient de vérifier dans la boîte des courriers indésirables ou dans les spams via le lien : <https://messpams.onf.fr/>

A noter : il n'est plus nécessaire de transmettre au secteur concours et diversité la fiche d'inscription. Celle-ci est enregistrée dans votre espace candidat accompagnée de votre signature électronique.

c. Informations importantes

Les champs annotés d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis.

Modifications : Une fois la procédure d'inscription terminée, si vous souhaitez modifier une information (erreur n° de téléphone, faute de frappe, options...), veuillez contacter le secteur diversité et concours de l'ONF à l'adresse mail : concours@onf.fr

Si vous n'avez pas réussi à imprimer votre dossier, vous pouvez accéder à celui-ci en vous connectant via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

III. **L'inscription par envoi postal**

Les candidats qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire sur la plateforme d'inscription peuvent demander un dossier à l'adresse mail concours@onf.fr et le renvoyer à cette même adresse mail avant la date limite d'inscription ou par voie postale à l'adresse suivante :

Office national des forêts
DRH-DDPC
Secteur concours et diversité
2 bis, avenue du Général Leclerc
CS 30042 - 94704 Maisons-Alfort Cedex

III. **Calendrier des inscriptions**

Vous trouverez, en annexe 3, le calendrier d'inscription au concours interne ainsi que le calendrier de la préparation.

Une préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission est organisée pour le concours d'accès au corps des cadres techniques.

Les inscriptions aux préparations se font [uniquement](#) par l'intermédiaire de l'annexe 2.

Cette annexe dûment complétée et signée devra obligatoirement être transmise sous couvert de la voie hiérarchique au chef du service des ressources humaines ou au secrétaire général pour les DOM, de la direction territoriale, de la direction régionale, ou de la direction générale d'affectation qui se chargera de la validation des inscriptions et de son envoi au secteur concours et diversité à la direction générale [avant le 22 mars 2024](#) à l'adresse mel suivante : concours@onf.fr

Aucune inscription à la préparation ne sera prise en compte, d'une part, si elle n'a pas suivi la voie hiérarchique et d'autre part, si elle a été transmise hors délai.

L'inscription à la préparation à un concours interne ou à un examen professionnel vous engage. Les formations concernant les préparations aux concours interne ou à un examen professionnel sont des actions prioritaires afin de favoriser l'évolution de carrière des personnels de l'Office national des forêts. Une participation active augmente les chances de réussite aux épreuves. Les candidats qui n'auront pas suivi avec assiduité cette préparation ne seront pas prioritaires à l'inscription pour la préparation les années suivantes.

I. Les conditions et les modalités

Les conditions de recevabilité des candidatures et les modalités du concours interne pour l'accès au corps des CATE sont précisées dans les pages suivantes.

II. La préparation à l'épreuve d'admissibilité de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

La préparation à l'épreuve d'admissibilité de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comprend, un dispositif permettant d'acquérir la méthodologie pour la rédaction du dossier RAEP et un autre permettant la préparation à l'entretien avec le jury.

Préparation à la rédaction du dossier RAEP

- Echanges collectifs en format webinaire avec un formateur
- Travail individuel de rédaction du dossier
- Accompagnement personnalisé avec une correction du dossier RAEP et conseils personnalisés pour optimiser la rédaction de celui-ci.

Important, il est conseillé de travailler sur un projet de dossier RAEP avant de participer au premier Webinaire de préparation à la rédaction de ce dossier.

Vous trouverez ci-après le lien pour accéder au modèle du dossier RAEP 2024 et au guide de remplissage dans Intraforêt :

https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/les_concours_interne/cadre_technique_cate/IF000004579f

Préparation à l'entretien

Le dispositif de formation à distance en groupe alterne des classes virtuelles collectives et des entretiens individuels. Il permet de préparer à l'exposé dans le temps imparti et de s'entraîner à répondre aux questions du jury.

III. Le calendrier prévisionnel

Vous trouverez le calendrier des différentes préparations en annexe 3.

Dès à présent, bloquez ces dates. Les convocations à la préparation sont envoyées au plus tard sept jours avant la formation.

IV. Les modalités pratiques liées à la préparation

Le candidat inscrit à l'action de préparation au concours interne bénéficie d'une décharge correspondant à la période effective de formation :

	Préparation à la rédaction du dossier RAEP	Préparation à l'épreuve orale
Décharge de droit ONF	Une demi-journée	Deux jours

Le candidat peut aussi bénéficier d'une facilité pour une préparation personnelle, sous conditions (cf. en page 5 - paragraphe V - b. « Facilités liées à une préparation personnelle »)

V. Aide à la préparation

Le candidat peut également consulter le dossier « Aide à la préparation aux examens et concours » de la rubrique « Concours » d'intraforêt :

https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/preparation_aux_exam/aide_a_la_preparatio

Conditions de participation au concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques

CADRE TECHNIQUE

I. Conditions pour s'inscrire au concours

Le décret n° 2003-552 du 24 juin 2003, relatif au statut particulier du corps des cadres techniques de l'Office national des forêts, prévoit, en son article 5, l'organisation d'un concours interne pour l'accès à ce corps. Ce concours interne est ouvert aux personnels appartenant au corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts, et qui à la date du 1^{er} janvier 2024 sont classés dans le grade de technicien principal forestier depuis au moins 7 ans ou dans le grade de chef technicien forestier.

Il est précisé que, conformément à l'article L513-9 du code général de la fonction publique, le fonctionnaire détaché est soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits, notamment à l'avancement et à la promotion, que les membres du corps ou du cadre d'emplois dans lequel il est détaché.

Dès lors, les fonctionnaires détachés dans les grades de technicien principal forestier ou de chef technicien forestier, mais n'appartenant pas au corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts, peuvent donc se porter candidat à ce concours interne s'ils remplissent les conditions citées ci-dessus.

II. Modalités et nature des épreuves

Elles sont fixées par l'arrêté du 21 octobre 2009 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement des cadres techniques de l'Office national des forêts. Le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

1. Admissibilité (coefficient 1, note éliminatoire inférieure à 8 sur 20) :

La phase d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui consiste en l'étude, par le jury, d'un dossier conforme au modèle disponible sur le site intranet de l'Office national forêt remis par le candidat à la date fixée lors de l'ouverture du concours.

Le candidat remet ce dossier au service organisateur du concours. Ce dossier est remis au jury par le service organisateur du concours après anonymisation et validation de l'ensemble des pièces transmises par le candidat.

Important : le dossier RAEP doit être anonyme (sauf la déclaration sur l'honneur).

2. Admission (durée : 30 minutes ; coefficient 2) :

La phase d'admission consiste en un entretien avec le jury qui commence par un exposé du candidat, d'au plus dix minutes à partir du dossier établi par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité. Cet exposé est suivi d'un entretien comportant notamment des questions posées par le jury destiné à vérifier les connaissances professionnelles et techniques, les capacités d'encadrement et les aptitudes à exercer les missions dévolues aux cadres techniques de l'Office national des forêts.

